

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS DU FONDS DE JEUNESSE AISENSTADT 2025-2026

Dates du concours :

Date limite d'inscription : mardi 30 septembre 2025 à 23 h 59

Date du tirage : mercredi 1^{er} octobre 2025

Critères d'admissibilité :

Le concours est ouvert uniquement aux étudiants des cégeps publics de la région montréalaise (voir liste des établissements admissibles ci-après) âgés de 25 ans ou moins (nés en 2000 ou après).

Listes des cégeps admissibles :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">○ Collège Ahuntsic○ Cégep André-Laurendeau○ Collège Bois-de-Boulogne○ Champlain Regional College — Campus St-Lambert○ Dawson College○ Cégep Édouard-Montpetit○ Cégep Gérald-Godin○ John Abbott College○ Cégep régional de Lanaudière○ Collège Lionel-Groulx | <ul style="list-style-type: none">○ Collège de Maisonneuve○ Cégep Marie-Victorin○ Collège Montmorency○ Collège de Rosemont○ Cégep de Saint-Hyacinthe○ Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu○ Cégep de Saint-Laurent○ Cégep de Sorel-Tracy○ Cégep de Valleyfield○ Vanier College○ Cégep du Vieux Montréal |
|--|--|

Tout formulaire incomplet ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité pourra être écarté du programme. Une seule inscription par personne possible.

Conditions et spécificités :

Chaque gagnant, sélectionné par tirage au sort, aura droit à une paire de billets. Les billets sont exclusivement offerts pour la représentation suivante :

- *Blanche-Neige & le Miroir*, le jeudi 23 octobre 2025 à 20 h 00 à la Salle Wilfrid-Pelletier (Place des Arts)

Un billet donne droit à une entrée. Les autres frais (stationnement, vestiaire et consommation...) sont à la charge du gagnant.

Les catégories de places offertes sont déterminées à la discrétion des Grands Ballets et selon les places disponibles.

Les billets ne seront pas transférables à une autre date ou à un autre spectacle.

Annnonce des gagnants et récupération des billets :

Les gagnants seront avisés par courriel dès le 1^{er} octobre 2025 et devront confirmer leur présence par retour de courriel dans un délai de 5 jours ouvrables ou au plus tard le 10 octobre 2025 à midi. Sans confirmation dans ce délai, la paire de billets sera attribuée à un autre étudiant lors d'un second tirage au sort.

Les billets seront disponibles, au nom du gagnant, à la table d'accueil située à l'entrée de la salle, une heure avant la représentation. Une preuve d'identité sera demandée.

En cas d'absence prévue, le gagnant a l'obligation d'informer Les Grands Ballets en contactant Alicia Coche à : acoche@grandsballets.com, à l'avance, afin que les billets puissent être réattribués.